



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 25 avril 2022

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur l'adjoint au Maire,

Par courrier, réceptionné le 31 mars 2022, vous avez sollicité l'avis conforme du Préfet sur la demande de permis de construire n° 077 220 22 00002, déposée par M. Hugo AUGÉ, pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de votre commune de Guercheville.

Parallèlement à cette demande, ce PC a fait l'objet d'un examen par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Votre commune de Guercheville est soumise à l'application du règlement national d'urbanisme.

La commission s'est réunie, le jeudi 21 avril 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

***Le demandeur, M.Hugo AUGÉ est un exploitant agricole actif et le projet semble nécessaire à l'activité agricole.***

***Toutefois, s'agissant d'un projet de création et de développement d'une nouvelle activité, la commission souhaite que des précisions sur la réalité du projet équestre lui soient transmises avant la prochaine commission du 19 mai où ces éléments seront présentés et l'avis rendu.***

***La commission souligne dès à présent la nécessité de travailler l'insertion paysagère de ce projet.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint au Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU

M. Didier LALOUE  
Mairie de Guercheville  
58, rue Grande  
77760 GUERCHEVILLE